Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 31 (1967) Heft: 123-124

Artikel: Principes pour distinguer français et francoprovençal

Autor: Tuaillon, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399414

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRINCIPES POUR DISTINGUER FRANÇAIS ET FRANCOPROVENÇAL

On aimerait pouvoir délimiter le francoprovençal au nord, d'après la définition d'Ascoli : le français serait alors le roman qui pour pratu dit pré et le francoprovençal, celui qui dit pra. Mais cela est impossible, car sur la bordure nord du francoprovençal, entre la Saône et la Suisse, le vocalisme a subi des modifications qui ne permettent plus de retrouver cette image claire des oppositions linguistiques fondamentales.

Prenons pour exemples deux patois du département du Jura, l'un montagnard au sud-est, l'autre de la plaine du nord-ouest.

1° Le patois de Grande-Rivière (800 mètres d'altitude, canton de Saint-Laurent-du-Jura) connaît les formes suivantes :

```
pour portare = pute\acute{e},

pratu = pr\acute{e},

martis-die = m\grave{e}-di,

vacca = vats.
```

2º Le patois de Neuvilley (250 mètres d'altitude, canton de Sellières, au nord de la plaine de Bresse) connaît les formes suivantes :

```
puteė = 'porter',

prē (e moyen long) = 'pré',

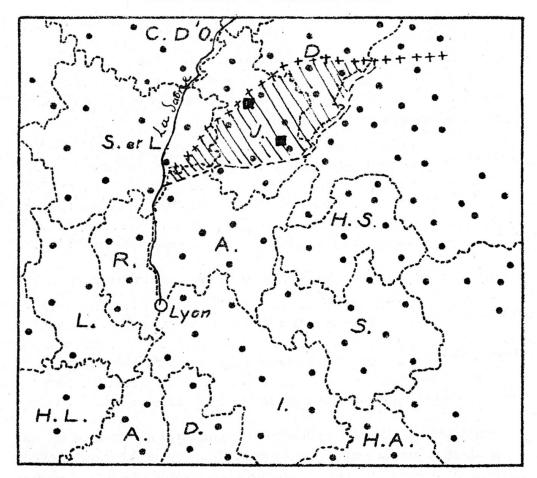
mèdi = 'mardi',

vēe = 'vache',
```

En se fondant sur une seule carte d'atlas, celle de pré ou celle d'un infinitif des verbes en -ARE derrière consonne non palatale, on rattacherait ces deux patois au français d'oïl. Et on l'a fait longtemps. La Bibliographie des Dictionnaires Patois répartit les ouvrages selon cet isophone. Même plus tard, M. von Wartburg, dans son ouvrage fondamental, Die Ausgliederung der romanischen Sprachraüme (Berne, 1950) donne encore à cet iso-

phone une valeur importante ¹, quitte à admettre l'existence d'une zone intermédiaire plus au nord ², délimitée par d'autres critères.

La limite nord du francoprovençal entre Saône et frontière suisse.



- //// la zone de fermeture des timbres A.
- _ (au nord-ouest : Neuvilley.
- au sud-est : Grande-Rivière.
- ++++ limite sud de l'oxytonisme généralisé du type français d'oïl.
- ---- l'isophone « impossible », c'est-à-dire non pertinent.
- 1. Dans la traduction espagnole: La Fragmentación lingüistica de la Romania (p. 110) « Es cierto que el fenómeno que acabamos de citar (la permanencia de \acute{a} libre en general, como en provenzal) marca par sí mismo una imagen clara: los puntos 908, 914, 917, 918, 927, 939, 40, 51, 52, 63 tienen, en esto respecto, el tipo francoprovenzal, asi come tienen el tipo francés los puntos situados, al norte y noroeste ».
- 2. Op. cit., p. 114-115 : « Si se quiere determinar solamente el estado actual hay que admitir que existe un extenso territorio que ofrece esa posicion intermedia. »

Cette analyse simple et claire ne correspond pas à une réalité plus complexe : à l'est de la Saône et jusqu'à la frontière franco-suisse, l'isophone séparant les deux traitements de A tonique libre (fr. pré; frpr. pra) NE PEUT PAS SE TRACER.

En effet, dans cette région, tous les timbres A, qu'ils soient en syllabe initiale ou en syllabe tonique même entravée, c'est-à-dire en toutes sortes de position, sont entraînés vers e. Qu'on se rapporte aux formes pour 'mardi' dans les deux patois et à la forme pour 'vache', dans le patois du nord de la Bresse. Cette tendance à la fermeture de tous les timbres A permet de supposer les évolutions comparées françaises et francoprovençales que présente le tableau suivant :

```
PRATU... \begin{cases} & \text{afr.} : pr\acute{e}. \\ & \text{afrpr.} : pra; \\ & \text{afrpr.} : pra; \\ & \text{Jura} : a > e \end{cases} : frpr. jurassien : pr\acute{e}. \end{cases}

MARTIS-DIE. \begin{cases} & \text{afr.} : mardi. \\ & \text{afrpr.} : mardi; \\ & \text{Jura} \ a > e \end{cases} : frpr. jurassien : mèrdi. \end{cases}

VACCA. \begin{cases} & \text{afr.} : vate\acute{e}. \\ & \text{afrpr.} : vate\acute{e}; \\ & \text{Jura} \ a > e \end{cases} : frpr. jurassien : vèe. \end{cases}
```

Possible aussi le tableau des évolutions comparées ci-dessous :

```
PRATU... \begin{cases} & \text{afr.} : \textit{pr\'e}. & \text{fr.} : \textit{pr\'e}, \\ & \text{ancien jurassien} : \textit{pr\'e} ; \text{jurassien actuel}. & \dots : \textit{pr\'e}. \end{cases}
\text{MARTIS-DIE} ... \begin{cases} & \text{afr.} : \textit{mardi}. & \text{fr.} : \textit{mardi}, \\ & \text{ancien jurassien} : \textit{mardi} ; (a > e) \text{ jurassien actuel} : \textit{m\`erdi}. \end{cases}
\text{VACCA...} \begin{cases} & \text{afr.} : \textit{vate\'e}. & \text{fr.} : \textit{vae}, \\ & \text{ancien jurassien} : \textit{vatei} (a > e) \text{ jurassien actuel} : \textit{v\'ee}. \end{cases}
```

Cette double possibilité de séries évolutives montre que dans cette région, à l'est de la Saône, la grande opposition du français et du francoprovençal peut avoir existé et peut être aujourd'hui masquée par une fermeture générale des timbres A en toutes sortes de position. Cette évolution est locale et remonte au delà du francoprovençal, dans le nord-est français, mais elle est sans doute secondaire et récente et masque ce qui est ancien et fondamental. C'est ce que nous avons exprimé plus haut par la formule : l'isophone ne peut pas se tracer.

De cette réflexion on peut tirer diverses conclusions :

1º que doivent être abandonnées les distinctions entre francoprovençal au sens strict (PRATU > pra) et francoprovençal au sens large (PRATU > $pr\acute{e}$; mais CUBITU > $k\acute{o}do$ par exemple).

- 2° Que doit être abandonnée l'appellation de zone intermédiaire; mieux vaut dire de façon strictement descriptive : « zone de fermeture des timbres A ».
- 3° Du point de vue méthodologique, qu'un isophone tracé à partir d'un seul traitement risque de n'être pas pertinent; et qu'il faut avoir présent à l'esprit l'ensemble des évolutions du dialecte étudié.
- 4° Et sur le plan pratique du francoprovençal, qu'il faut avoir recours à d'autres critères pour délimiter le francoprovençal face au français.



Les deux patois, pris en exemples plus haut, offrent pour les infinitifs en -ARE, les séries suivantes :

I. -ARE DERRIÈRE CONSONNE PALATALE.

	Grande-Rivière	Neuvilley
'épancher' = étendre	ė ėpė̃tsi	épēεi,
'faucher'	sèyi	sèyi,
'tourner'	rvěri	rviri,
'sécher'	sétsi	séei.

II. -ARE DERRIÈRE CONSONNE NON-PALATALE.

Grande-Rivière		Neuvilley
'porter'	put€ė́	putێ,
'râteler'	rètèlè	rātlè,
'lever'	livè	livé

Nous retrouvons là les deux séries d'infinitif que le francoprovençal présente sur la plus grande partie de son domaine : à Grande-Rivière, l'opposition est i/\dot{e} , et, quand une palatalisation consonantique secondaire rt > te s'est réalisée, le timbre \dot{e} ordinaire se ferme en \dot{e} : à Neuvilley, l'opposition est en i/\dot{e} .

Est-ce que ce trait typiquement francoprovençal est suffisant pour déclarer que ces deux parlers sont francoprovençaux? Cela serait suffisant, face au provençal, cela ne l'est pas face au français : l'ancien français connaissait les oppositions du type *ier/er* et on pourrait penser que les oppositions jurassiennes sont des oppositions de l'ancien français conservées et durcies par des timbres plus franchement distincts.

Des oppositions de l'ancien français ont été conservées dans l'est du français d'oïl et c'est ce qui faisait dire à Ascoli que le francoprovençal remonte jusqu'en Lorraine.

L'opposition des deux séries d'infinitifs est simplement une présomption, non une raison suffisante pour appeler francoprovençaux ces deux parlers. Face au français, il faut trouver des caractéristiques francoprovençales inconnues du français.

* *

M. Hasselrot ' définit plus justement le francoprovençal « comme l'ensemble des parlers où A final précédé de palatale devient i (ℓ , ℓ) mais se conserve dans tous les autres cas... Le premier critère sert à distinguer le francoprovençal du provençal, le second du français ». Ainsi nos deux patois, comme tous ceux de la zone hachurée de la carte, connaissent des formes féminines paroxytoniques : ex. « boue » se dit bûrba à Grande-Rivière ; burba à Neuvilley. Ce sont-là des formes d'un type inconnu au français et qui permettent des distinctions sûres.

Entre la Saône et la frontière franco-suisse, force est de recourir à ce principe d'opposition : le français ne connaît que des formes oxytoniques, le francoprovençal possède des paroxytons, que ce soient les mots féminins pris comme exemples dans cette étude, que ce soient les proparoxytons masculins du type cubitu $> k\phi do$ ou les troisièmes personnes du pluriel, même parfois les troisièmes personnes du singulier. Si l'on songe que le français se distingue, face aux autres langues romanes, par son oxytonisme généralisé, on admettra plus volontiers qu'une délimitation importante soit fondée sur ce principe, d'autant plus qu'un accident secondaire a masqué une autre distinction qui aurait donné des oppositions communes avec l'ensemble du domaine francoprovençal.

G. TUAILLON.

^{1.} Dans l'appendice qui constitue un commentaire à une carte pour l'article « Sur l'origine des adjectifs possessifs NOSTRON-VOSTRON en franco-provençal » Studia Neophilologica XI (1938-39) p. 62-84.